



FORMATION DES MÉTIERS SEMI-SPÉCIALISÉS

Bulletins d'étape

L'évaluation portera sur les aspects suivants des disciplines selon la fréquence indiquée. La nature des principales évaluations est indiquée pour chaque étape et correspond aux principaux moyens d'évaluation décrits dans la légende au bas du tableau.

MODALITÉS DESCRIPTIVE D'ÉVALUATION DE CHACUNE DES DISCIPLINES 2017-2018				
Disciplines		1 ^{re} étape	2 ^{ème} étape	3 ^{ème} étape
Français, langue d'enseignement	<i>Lire</i>	1, 2, 4, 8, 11, 19		
	<i>Écrire</i>	3, 8, 10, 18, 19	3, 8, 10, 18, 19	3, 7, 8, 10, 18, 19
	<i>Communiquer oralement</i>	6	5, 6	5, 6
Anglais, langue seconde	<i>Communiquer oralement en anglais</i>	9 – 8 – 11		
	<i>Comprendre des textes lus et entendus</i>	1 – 6 – 8 – 9 – 11		
	<i>Écrire des textes</i>	8 – 9 – 11		
Mathématique	<i>Résoudre une situation-problème</i>		26	8, 26
	<i>Utiliser un raisonnement mathématique</i>	12, 26	12, 26	12, 18, 26
Préparation au marché du travail	<i>Préparation au marché du travail</i>	4, 8, 25		
Stage	<i>Stage</i>	14, 18, 25		

Légende :

- | | | |
|---|--|------------------------------|
| 1. Compréhension en lecture | 9. Participation, investissements, progression | 19. Examen de fin d'étape |
| 2. Travail de lecture | 10. Exercices de base | 20. Situation d'intégration |
| 3. Projet d'écriture | 11. Examen de fin de chapitre | 21. Recherche |
| 4. Test de connaissances | 12. Devoirs et leçons | 22. Habiletés motrices |
| 5. Exposé oral | 13. Texte d'opinion et/ou raisonnement | 23. Conditionnement physique |
| 6. Compréhension orale | 14. Portfolio | 24. Stratégies |
| 7. Examen du Ministère de l'éducation du loisir et des sports | 15. Travaux de laboratoires | 25. Auto-évaluation |
| 8. Situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) | 16. Projet technologique | 26. Examen fin de module |
| | 17. Examen de fin d'année | 25. Auto-évaluation |
| | 18. Situation d'évaluation | 26. Examen fin module |
| | | 27. Situation d'interaction |

La 1^{re} communication écrite et les bulletins seront distribués aux parents aux dates suivantes :

- 1^{re} communication écrite : au plus tard le 15 octobre 2017.
- 1^{re} étape : au plus tard le 20 novembre 2017.
- 2^e étape : au plus tard le 15 mars 2018.
- 3^e étape : au plus tard le 10 juillet 2018.

À la 1^{ère} étape, les 2 compétences suivantes seront évaluées sous forme de commentaires : organiser son travail et travailler en équipe

À la 3^{ème} étape, les 2 compétences suivantes seront évaluées sous forme de commentaires : exercer son jugement critique et savoir communiquer.